

La lettre d'information du SAGE Scarpe aval

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

> ÉDITO

Accompagnées financièrement par le Conseil régional Nord-Pas de Calais, toutes les intercommunalités du bassin-versant élaborent ou révisent actuellement leur schéma de Trame verte et bleue. Elaborés collectivement et avec l'appui des acteurs naturalistes, ces schémas sont la déclinaison locale du Schéma régional de cohérence écologique *.

Ils visent à préserver la biodiversité et à assurer la circulation des espèces (pour se nourrir, se reproduire, etc.). En fait, beaucoup d'actions menées dans les communes, individuellement ou à l'échelle intercommunale, contribuent déjà à la Trame verte et bleue. Nous nous intéresserons plus particulièrement dans cette lettre à celles qui touchent aux zones humides et aux cours d'eau, et qui participent à l'atteinte de nos objectifs de SAGE, à travers une « clé » d'entrée Trame bleue.

Collectivités, habitants, agriculteurs, aménageurs, gestionnaires d'espaces...



nous sommes tous concernés! Chacun peut en effet préserver ou restaurer la Trame bleue : classement des zones humides dans les

> documents d'urbanisme, recours à des techniques douces d'entretien des fossés, arrêt de l'utilisation des

pesticides, création de mares... Nous contribuons tous ainsi à enrichir ce territoire, à lui donner encore plus d'attractivité et à embellir le cadre de vie de ses habitants.

Alain Bocquet

Député-Maire de Saint-Amand-les-Eaux Président de la Commission locale de l'eau







La Trame bleue du bassin-versant de la Scarpe aval

L'année 2013 est marquée par une actualité Trame verte et bleue dense.

e Schéma régional de Cohérence Ecologique a été élaboré : il fixe comme priorité pour la Trame bleue le maintien des prairies de fauche et la lutte contre la destruction des zones humides et leur eutrophisation. Il rappelle également les objectifs fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) : redonner aux cours d'eau leur caractère naturel, reméandrés, aux berges végétalisées et aux connexions hydrauliques rétablies entre lit majeur et lit mineur.

Localement, les intercommunalités de la Scarpe aval se mobilisent depuis près de 10 ans pour « préserver et renaturer » leur territoire, chacune avec une approche différente mais toutes conscientes des plus-values entre biodiversité, cadre de vie, qualité paysagère, lutte contre les inondations, épuration de l'eau...

Les habitants sont des acteurs privilégiés de la Trame bleue en **Cœur d'Ostrevent**: ils participent par exemple à des inventaires participatifs d'amphibiens et à des chantiers de restauration de mares. La Communauté de communes actualisera en 2014 son document de planification de Trame verte et bleue dans un format « Grenelle ».

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a identifié sa Trame verte et bleue depuis 2005 et aménage des boucles multifonctionnelles, support de randonnée et de trame écologique. Le plan de gestion des 98 km de cours

d'eau d'intérêt communautaire approuvé en 2012 planifie un entretien par méthodes douces. L'action régulière sur ces linéaires permet un fonctionnement hydraulique respectueux et gage de biodiversité.

Dans un souci d'opérationnalité, la **Communauté** d'Agglomération de la Porte du Hainaut a entamé en 2013 un diagnostic partagé Trame verte et bleue, dans le cadre de son Plan Climat Territorial. L'objectif premier est de faire émerger ou donner un coup de pouce dès 2014 à des aménagements de restauration de la Trame bleue.

La concertation est de mise également pour le **Pays Pévèlois.** Les « contributeurs » de la Trame verte et bleue regroupant notamment collectivités locales, agriculteurs et habitants ont co-construit leur diagnostic. Cette dynamique à l'échelle de la future Communauté de Communes Pévèle Carembault vise l'écriture en 2014 d'un plan d'actions.

Les actions opérationnelles pour la Trame bleue menées par les intercommunalités sont nombreuses, et méritent d'être connues et démultipliées à l'échelle du bassin-versant, sans oublier l'action des gestionnaires des milieux naturels les plus emblématiques du territoire : le PNR Scarpe-Escaut, le Conservatoire des espaces naturels du Nord-Pas de Calais ou encore le Conseil Général du Nord...

Contacts dans les intercommunalités :

Olivier Cardot, CCCO, 03.27.71.37.43 Sébastien Touzé, CAPH, 03.27.48.34.01 Caroline Richard, CAD, 03.27.99.89.89 Frédéric Minier, Pays Pévèlois, 03.20.59.30.76

ACTUALITÉS

Jardin au naturel

L'opération dans les jardineries est reconduite pour une troisième année sur le bassin-versant

de la Scarpe aval. L'expérimentation se poursuit jusque 2015 afin de préparer la régionalisation pilotée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et les FREDON Nord-Pas de Calais et Picardie.

Transt'eau !

La première journée transfrontalière sur le thème de l'eau a réuni 80 personnes le 14 novembre 2013 à Bléharies. Ce moment d'échanges et de partage d'expériences a été organisé par l'équipe technique du SAGE et du Contrat de Rivière Escaut-Lys (Belgique). La journée a permis, à travers les retours d'expérience présentés, d'échanger sur l'aménagement et la gestion des voies d'eau à

l'échelle transfrontalière, afin de leur redonner un caractère naturel, en faire un atout paysager et renforcer leur intérêt écologique.



Une mobilisation à l'initiative de la profession agricole dans la Pévèle

Pour élaborer son schéma de Trame verte et bleue (TVB), le Pays Pévèlois en partenariat avec la Chambre d'agriculture a animé dès le début une concertation agricole.

Treize communes ont été sélectionnées pour leur caractère agricole marqué (Aix, Saméon, Landas, Beuvry-la-Forêt, Orchies, Auchy-lez-Orchies, Coutiches, Bouvignies, Nomain, Mouchin, Genech, Capelle-en-Pévèle et Bersée). Rien que sur la commune d'Aix, 7 agriculteurs ont cartographié 2 km de bandes enherbées, 2.5 km de fossés, 2 mares, 180 m de ripisylve, plusieurs alignements de saules têtards.

Les différentes rencontres ont constitué une opportunité pour la cinquantaine d'agriculteurs de se réunir, s'exprimer et de s'approprier la démarche. A l'issue de cet état des lieux collectif, il sera discuté en 2014 des actions pour restaurer la Trame bleue, sur la base du volontariat.

Contact : Frédéric Minier, Pays Pévèlois, 03.20.59.30.76



> LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

La requalification écologique de la Scarpe aval est en marche

a Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement



Hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du Bas-Escaut (SMAHVSBE) entame les travaux cet hiver 2013-2014. Les premières actions concerneront la restauration de la continuité piscicole par la création d'un bras de contournement en rive droite de l'écluse de Thun-Saint-Amand et l'aménagement de 6 seuils successifs sur la Traitoire pour niveler le cours d'eau entre le Pont de l'Imbécile et la Scarpe.

A terme, les travaux sur les 16 km de la Scarpe entre Millonfosse et Mortagne-du-Nord permettront également le dragage des sédiments et la création de frayères à brochets, financés par les fonds FEDER, l'Agence de l'eau, la CAPH.

Contact: Elise Bonnel, CAPH, 03.27.21.47.79

> LE SAGE ET LA LOI

L'assainissement non collectif

Le risque environnemental ou sanitaire prime désormais sur la notion de conformité des installations d'assainissement non collectives.

a réglementation a évolué depuis l'arrêté du 21 avril 2012 : la mise en conformité des installations d'assainissement non collectives dans un délai réglementaire de 4 ans ne concerne plus que les installations localisées dans un zonage à risque pour l'environnement ou la santé. Ces zonages seront délimités dans le SDAGE 2016-2021. En cas d'acquisition d'un bien, l'acheteur a un délai d'un an pour mettre en conformité son installation. En cas de construction neuve, un certificat de conformité reste obligatoire.

Cette nouvelle réglementation permet à l'Agence de l'eau de prioriser ses dépenses, et de ne subventionner plus que les installations non conformes concernées par les zones à risques.

Avancement de la procédure de révision du SDAGE Artois-Picardie

Dans le cadre de la mise en œuvre des différentes étapes de la Directive européenne Cadre Eau, le comité de bassin a adopté le 6 décembre dernier l'état des lieux du bassin Artois Picardie.

ans la continuité de ces travaux, l'année 2014 sera consacrée à la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures 2016-2021 qui seront soumis ensuite à la consultation du public à compter du 19 décembre 2014 pour une durée de 6 mois. Au cours de ces travaux, les équipes des SAGE et les commissions locales

de l'eau continueront à être sollicitées pour participer à cette construction.

Le SDAGE 2016-2021, élaboré par le Comité de bassin et adopté par le préfet coordonnateur de bassin, déterminera les objectifs à atteindre, les motifs éventuels de reports de l'objectif de bon état au-delà de 2021, ainsi que les principales actions à engager entre 2016 et 2021.

Pour plus d'information concernant ces étapes, vous pouvez consulter le site internet de l'Agence de l'eau Artois-Picardie :

www.eau-artois-picardie.fr





DOCUMENTS

Le tableau de bord du SAGE 2011-2012

Plus de 35 indicateurs compilés suivent et évaluent la mise en œuvre du SAGE. Ils permettent de caractériser le bassin-versant de la Scarpe aval et sont un outil d'aide à la décision pour la CLE et l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre du SAGE.

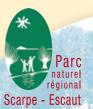
Téléchargement: www.sage-scarpe-aval.fr

La Trame verte et bleue dans les territoires du Nord-Pas de Calais - Recueil méthodologique pour une mise en œuvre opérationnelle, ENRx, Janvier 2013

Téléchargement: www.enrx.fr

Plantons le décor — Hors-série « spécial mare »

Retrouvez tous les conseils et commandez des plantes de haut de berge, semi aquatiques ou aquatiques avec l'opération « Plantons le décor spécial mare ». Plus d'infos sur le site du Parc naturel régional Scarpe-Escaut : www.pnr-scarpe-escaut.fr





Cette lettre d'information a été réalisée avec le soutien financier de : l'AEAP, la CAPH, la CAD, la CCCO, la CCCP, la CCPP, la CCPP, la CCPVS.

 (\mathbb{H}_20) rizon

Secrétariat technique du SAGE, Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux - Tél.: 03 27 19 1970 - Télécopie : 03 27 19 1971. E-mail: sage@prr-scarpe-escaut.fr - Site internet: www.sage-scarpe-aval.fr Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE): Alain Bocquet. Directeur de publication: Erick Charton. Rédaction: Elise Caron, Tangui Lefort, Géraldine Aubert, Emmanuelle Dubois. Crédit photos: Samuel Dhote, Pays Pévèlois, PNRSE. Conception graphique: Pauddicé www.auddice.com Impression: Décembre 2013 – 2500 exemplaires. ISSN 1767-5278.



Aix **Anhiers** Aniche Auberchicourt Aubry-du-Hainaut **Auchy-lez-Orchies** Bachy Bellaing Bersée Beuvry-la-Forêt **Bousignies** Bouvignies Brillon **Bruille-lez-Marchiennes Bruille-Saint-Amand** Château-l'Abbaye **Coutiches Dechy** Douai **Ecaillon Emerchicourt Erchin** Erre **Faumont Fenain** Flines-les-Râches Guesnain Hasnon Haveluy Helesmes Hérin **Hornaing** Lallaing Landas Lecelles Lewarde Loffre Marchiennes Masny Maulde Millonfosse Moncheaux Monchecourt Mons-en-Pévèle Montigny-en-Ostrevent Mortagne-du-Nord Mouchin Nivelle Nomain Oisy Orchies Pecquencourt Petite-Forêt Râches Raimbeaucourt Raismes Roost-Warendin Rosult **Roucourt Rumegies** Saint-Amand-les-Eaux Saméon Sars-et-Rosières Sin-le-Noble Somain **Thun-Saint-Amand** Tilloy-lez-Marchiennes Villers-au-Tertre **Vred** Wallers Wandignies-Hamage

Abscon



Warlaing Waziers